

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2011-03-07 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 7e jour du mois de mars 2011 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Roger Tessier, François Parenteau, Jocelyn Verrier

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

(11-03-41) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(11-03-42) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7e jour du mois de février 2011 soit accepté tel rédigé.

(11-03-43) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de mars 2011 soient acceptés et payés.

NO.	BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
	Élus municipaux	Rémunération des élus & Allocation de dépenses Janvier- février- mars	4756.28\$
	Salaire employés	Salaire février 2011	4699.64\$
5495	Fabrique Ste-Jeanne D'Arc	Publicité 2011/feuillet paroissial	25.00\$
5496	Postes Canada	Achat de timbres pour envoi comptes de taxe	369.70\$
5497	Société canadienne Du cancer	Aide financière 2011	100.00\$
5498	Bell Mobilité Inc.	Frais de cellulaire janvier 2011	40.00\$
5499	Prévention Estrie	Vérification extincteurs	293.94\$
5500	Bell Canada	Téléphones dans les Bâtiments municipaux Février 2011	346.79\$

5501	Bell Mobilité Inc.	Frais de cellulaire Février 2011	40.00\$
5502	Commission scolaire Des Chênes	Récompense brigade scolaire 2011	145.00\$
5503	Les Éditions Juridiques FD	#285978 Mise à jour du manuel Tech & pratique des officiers municipaux	73.50\$
5504	Gilles Côté	#1693 Déneigement de la Patinoire février 2011	113.93\$
5505	Mélançon & fils Inc	#136776-#136777 Huile à Chauffage février 2011	1 578.59\$
5506	Laboratoire d'Envi- nomment S.M. Inc.	#1128261 Analyse d'eau mois février 2011	202.79\$
5507	Eau Labrador	Eau et gobelets centre Communautaire	78.16\$
5508	Marché Ste-Jeanne D'Arc	#4697 Quincaillerie	25.22\$
5509	Mégaburo	#50-0712779, #50-0715667 Quincaillerie & compteur Photocopieur février 2011	16.79\$
5510	Mélanie Yergeau	Programme naissance 2011	150.00\$
5511	MRC de Drummond	#2011-00077 Charges en inspection janvier, #2011-00190 Charges en Inspection février, #2011-0097 Mutations janvier 2011, versement mois mars 2011	2 174.77\$
5512	Réjean Gauthier, Électricien	#32484 Réparation école	235.77\$
5513	RIMGD Bas St- François	Versement mars 2011	3 883.50\$
5514	Rona	#176159-1 Pelle pour le Centre communautaire	26.19 \$
5515	Société de l'assurance automobile du Québec	Immatriculation camion année 2011	458.30\$
5516	Chemin de Fer St-Laurent & Atlantique	#EF19919 Passage à niveau mois de janvier @ mars 2011	1 507.80\$
5517	Ville Drummondville	Versement supralocal Mois de mars 2011, #2011-028338 frais de Cour	1 547.20\$
5518	Visa Desjardins	A0525752 Essence pour Souffleuse, A0526149 Essence pour camion, Achat pour conseil au Maxi, Nettoyeur à Cuvette au Wal Mart	175.48\$
5519	Excavation André Provencher Enr.	5 ^e versement déneigement des stationnements mois de mars et avril 2011	1 344.32\$
5520	Excavation Yergeau	5 ^e versement déneigement des chemins mois de mars et avril 2011	19 279.39\$

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT NO. 340**

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 340.

(11-03-44) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT que la vérification des états financiers de la municipalité est complétée pour l'exercice financier 2010 par Samson Bélair/ Deloitte et Touche s.e.n.c.r.l.;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur produits par Samson Bélair/ Deloitte et Touche s.e.n.c.r.l., comptable agréé pour l'année 2010, conformément à l'article 176.1 du Code municipal. Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité;

Que Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents reliés au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-03-45) REDDITION DE COMPTES 2010 / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 105 873.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-03-46) DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière est tenue de préparer, en février de chaque année, la liste des personnes

endettées envers la municipalité pour taxes municipales afin de la présenter au Conseil;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales sur lesquelles sont dues des taxes portant sur les années 2009 conformément à l'article 1022 du Code municipal, dont un document est joint en annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-03-47) VENTE DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière, si elle reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre, avant le 11 mars 2011 au bureau de la MRC de Drummond les noms des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre envoie la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond qui sont suivants;

matricule : 9161-33-1107
#lot(s)/ Cadastre : 795-17, 795-18, 795-19, 795-20
Taxes municipales : 3 721.94\$
(comprenant frais & intérêts)

matricule : 9161-32-7423
#lot(s)/ Cadastre : 795-21, 795-22, 795-23
Taxes municipales : 187.51\$
(comprenant frais & intérêts)

Que des frais de 30.\$ par fiche soient exigés pour couvrir les frais de postes et administratifs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Rachel Laflamme à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement de gestion des demandes d'attestation de non-contravention à la réglementation de la Municipalité de Lefebvre aux fins des projets assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

(11-03-48) NIVELLEMENT DES CHEMINS

CONSIDÉRANT que les chemins en gravier doivent être nivelés au printemps et à l'automne afin de maintenir une meilleure qualité du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 19 février 2011 de "Jean-Pierre Carpentier Enr." en ce qui concerne le nivellement des chemins;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre engage "Jean-Pierre Carpentier Enr." pour effectuer le nivellement des chemins municipaux au taux horaire de quatre-vingt-dix dollars (90.\$/heure) plus taxes et les frais de transport pour l'année 2011 et indexation selon le coût du carburant;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-320-00-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-03-49) CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire effectuer l'épandage de l'abat-poussière sur ses chemins de gravier;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour le chlorure de calcium liquide de 35% à deux entreprises, soit :

Calclo Inc. : 0.286\$ / litre
Somavrac Inc. : 0.305\$ /litre

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse l'achat de chlorure de calcium liquide 35% de la compagnie "Calclo Inc." au coût de 0.286\$/litre plus taxes incluant le transport et l'épandage, soit une quantité approximative de 32 000 litres;

Que l'épandage du chlorure de calcium liquide soit prévu pour le début juin prochain;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de trois cent soixante-dix dollars (370.\$), pris dans le poste budgétaire (02-320-00-649) et affecté dans le poste budgétaire (02-320-00-629) :

(02-320-00-629) 370.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-649)

Qu'une somme de dix mille cinq cents dollars (10 500.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-629).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-03-50) ACHAT ASPHALTE FROIDE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réparation des chemins asphaltés pour l'entretien du réseau routier;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre achète de la compagnie JU Houle Ltée deux palettes d'asphalte froide de 63 sacs chacune au coût de sept dollars et cinquante-huit cents (7.58\$) le sac plus taxes, plus les frais de transport et de palette;

Qu'une somme de mille deux cent cinquante dollars (1 250.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-625).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-03-51) ENTRETIEN PELOUSE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire effectuer l'entretien de la pelouse sur les terrains municipaux pour la saison 2011 (du 1^{er} mai au 15 octobre) par Sylvie Montcalm, vu la qualité de service de l'an dernier;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Madame Sylvie Montcalm au montant de cinq mille cinq cent cinquante dollars (5 550.\$);

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que Sylvie Montcalm effectue l'entretien de la pelouse sur les terrains municipaux pour la saison 2011 au montant de cinq mille cinq cent cinquante dollars (5 550.\$);

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Lefebvre à signer le contrat avec Sylvie Montcalm;

Qu'une somme de cinq mille cinq cent cinquante dollars (5 550.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-03-52) DEMANDE D'APPUI : DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN DOIT SE FAIRE DANS LE RESPECT DES CITOYENS ET DU TERRITOIRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que deux projets éolien ont pris naissance sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville, après que l'appel d'offre de services eut été accepté par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que nous sommes favorables à la filière éolienne mais que tout projet ne peut se faire n'importe où, n'importe comment et surtout pas en les imposant aux communautés;

CONSIDÉRANT que le critère d'acceptabilité sociale, pourtant fondamental à la filière éolienne, n'a aucunement été respecté dans les dossiers qui nous préoccupent qui sont :

Projet éolien à Saint-Valentin de 21 éoliennes industrielles de 139 mètres (450 pieds) là où vit une population de 472 habitants et installées à 750 mètres des habitations.

Projet éolien autochtone à Saint-Cyprien-de-Napierville de 8 méga éoliennes de 146.5 mètres (483 pieds), projet octroyé à

la Kanawake Sustainable Energies malgré le refus des élus municipaux.

Projet d'une ligne électrique de 120 KV de 25 pylônes allant à l'encontre de la volonté de 70 agriculteurs.
Ces trois projets étant prévus en zones habitées et sur les meilleures terres agricoles du Québec classée 1 et 2.

CONSIDÉRANT que l'implantation de parc éolien industriel n'a pas sa place en zone habitée ni sur les meilleures terres agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec n'a pas tenu compte des objections maintes fois exprimées par les élus municipaux de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant, sans leur autorisation, un contrat de 8 méga éoliennes à la Kanawake Sustainable Energies, créant ainsi un précédent inacceptable et dangereux pour la démocratie municipal;

CONSIDÉRANT que par ce geste, Hydro-Québec, a délibérément créé une situation conflictuelle possible qu'engendrera cette incursion autochtone en sol non autochtone sans l'appui de la population touché;

CONSIDÉRANT être conjointement en mesure d'attester que ces projets soulèvent la grogne au sein de nos populations touchées, en plus de créer de lourdes inquiétudes au sein des conseils municipaux impliqués;

CONSIDÉRANT qu'étant désormais plus informés et conscients des répercussions négatives reliées à l'implantation d'éoliennes en milieux habités, nous sommes en mesure de nous inquiéter des impacts négatifs tant économiques, environnementaux que sociaux que ces implantations ne manqueront pas de créer sur nos territoires montérégiens;

CONSIDÉRANT que ces états de fait sont inacceptables et qu'ils s'avèrent une atteinte directe aux principes fondamentaux de démocratie et de souveraineté des municipalités;

Pour l'ensemble des raisons précédemment évoquées, les municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur font appel à la solidarité municipale québécoise. Nous respectons la position officielle à l'égard du développement de la filière éolienne prise dans chaque municipalité et région, tout en requérant l'appui des municipalités québécoises pour le respect de nos terres agricoles. Nous affirmons aussi que ces projets vont à l'encontre du développement réfléchi que nous préconisons pour notre région montérégienne;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

Que la municipalité de Lefebvre adopte la présente résolution en appui aux municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur afin de demander au gouvernement de faire marche arrière dans l'élaboration des trois projets ci-haut mentionnés et de les abandonner ou de les relocaliser ailleurs au Québec en milieu non habité et non agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-03-53) DEMANDE DE COMMANDITE / RELAIS POUR LA VIE DE WICKHAM

CONSIDÉRANT qu'une résidente de Lefebvre organise un groupe de 10 participants pour la marche du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer qui aura lieu les 28 et 29 mai 2011 à Wickham;

CONSIDÉRANT que chaque participants doit se trouver une commandite de 100.\$ et que le capitaine de l'équipe doit amasser un somme supplémentaire de 10.\$;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre qu'une somme de cent dollars (100.\$) soit remise à Société canadienne du cancer comme commandite au groupe de Mme Cécile Roy pour l'activité RELAIS POUR LA VIE de Wickham;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à la Société canadienne du cancer de 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-03-54) DEMANDE DE COMMANDITE / FABRIQUE STE-JEANNE D'ARC

CONSIDÉRANT le spectacle HOMMAGE AUX GRANDS DU COUNTRY organisé par la Fabrique Sainte-Jeanne comme activité de financement;

CONSIDÉRANT la demande de commandite de la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc pour cette activité;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal qu'une somme de deux cents dollars (200.\$) soit remise à la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc comme commandite pour l'activité HOMMAGE AUX GRANDS DU COUNTRY;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 200.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 7 mars 2011

Julie Yergeau,
secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Procès-verbaux du 8 décembre 2010, 12 janvier 2011, 2 février 2011
- MRC de Drummond : Règlement MRC-656
- Ministère des Transports : Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie

(11-03-55) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par le conseiller François Parenteau à 21:10 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière